

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4639>



Une année qui s'annonce chargée

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: jeudi 28 août 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous apprenons la nomination de Najat Vallaud-Belkacem au ministère de l'Éducation Nationale. C'est donc un nouveau ministre qui va assumer la rentrée Hamon et poursuivre les chantiers lancés suite à la loi sur la refondation de l'école. La rentrée verra certains stagiaires disposer d'une décharge à mi-temps. En revanche les conditions de travail des élèves et des enseignants dans le département ne vont pas s'améliorer. On trouvera encore des classes trop chargées en collège et en lycée, malgré la priorité à l'Éducation du gouvernement dans un contexte où la crise de recrutement reste importante et les salaires figés.

Cette année scolaire, les chantiers nationaux ne manquent pas et requièrent toute notre vigilance car ils concernent notre temps de service et le cœur de notre métier. Le 23 août, le nouveau décret sur les obligations de service des enseignants a été publié au journal officiel. Ce décret, quelque peu modifié par le conseil d'État, s'appliquera à la rentrée 2015. Il contient quelques points négatifs (heure de labo, compléments de service...) sur lesquels les circulaires d'application seront fondamentales pour empêcher certaines dérives. Nous devons donc être mobilisés dans les établissements pour suivre et peser sur les discussions de ces circulaires. Il en va de même concernant les consultations sur les nouveaux programmes et l'évaluation des élèves qui seront aussi très sensibles.

Tous ces sujets peuvent conduire à la dénaturation du métier d'enseignant ou à l'aggravation de nos conditions de travail. Ne laissons pas des "experts autoproclamés" dire ce qu'il faut pour l'école.

Nous avons construit collectivement au sein du SNES un projet issu de notre expérience de terrain avec des discussions riches en congrès. Il faut le porter pour que l'École retrouve un nouveau souffle et ne sombre pas sous les prescriptions contre-productives et chronophages.

Le secrétariat départemental